



Monsieur Stéphane Richard
Président Directeur Général
Groupe France Télécom SA
6, Place d'Alleray
75505 PARIS cedex 15

Montreuil, le 30 octobre 2012

LR AR : 1A 048 804 2087 3

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du mercredi 14 novembre 2012.

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la journée européenne de mobilisation et de manifestations, la CGT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 14 novembre 2012, couvrant l'ensemble des personnels du Groupe France Télécom quels que soient leurs statuts.

Elle appelle les salariés à décider de la grève dans les services, afin de prendre toute leur place dans la journée d'action européenne pour le développement de l'industrie et de l'emploi, pour dire non aux politiques d'austérité et promouvoir l'Europe sociale.

Un changement de cap est nécessaire et la priorité doit être donnée à la résolution de la crise par des négociations collectives, pour la croissance et des emplois durables et pour la justice économique, fiscale et sociale.

La CGT porte 10 exigences pour sortir de la crise, en finir avec la dictature des marchés financiers, relancer durablement l'économie et œuvrer au progrès social.

Alors que la direction de France Télécom, poursuit ces choix orientés vers la seule finance, pour la CGT, il faut un autre partage des richesses en faveur de l'emploi, des salaires, de l'investissement et de la recherche.

En refusant de répondre aux revendications du personnel, la direction contribue à alimenter la crise économique et sociale comme la crise sociale interne au Groupe.

La direction doit utiliser les richesses créées par le travail pour répondre aux besoins du personnel notamment sur :

L'emploi :

- Le remplacement de tous les départs ;
- L'embauche des salariés précaires et alternants ;
- La création d'emplois en CDI à temps plein pour répondre aux besoins identifiés dans chaque service.

La sous-traitance :

- L'intervention de FT-Orange auprès de ses sous-traitants pour faire respecter les droits des salariés ;
- L'internalisation de l'activité et des emplois de la sous-traitance ;
- L'ouverture de négociation sur la responsabilité sociale de FT-Orange envers ses sous-traitants et l'harmonisation par le haut des droits et garanties des salariés.

Le pouvoir d'achat, la réouverture immédiate des négociations salariales pour :

- La revalorisation de toutes les grilles indiciaires et de salaires sur la base d'un SMIC à 1700€ brut mensuel et, pour les cadres, sur la base du plafond de la Sécu (3031€ brut mensuel) ;
- L'attribution d'un 13^{ème} mois ;
- Un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion ;
- Une égalité salariale hommes femmes sur la base : « à travail égal, salaire égal ».

Les conditions de travail :

- La poursuite des négociations pénibilité dans ses trois dimensions : réparation, compensation et prévention ;
- Des mesures spécifiques permettant aux salariés éligibles au service actif de prendre leur retraite dès l'ouverture de leurs droits ;
- Un accord seniors qui réponde aux revendications tant en termes de conditions de départ que de qualité de travail pour les salariés restant dans les services ;
- Le respect des rythmes biologiques et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- L'arrêt de toute forme de pressions et une organisation du travail qui mette l'humain au centre des choix.

Des droits nouveaux d'intervention pour les Organisations Syndicales, notamment un droit de recours suspensif aux licenciements.

Une stratégie d'investissement productif, de recherche et développement au service du droit à la communication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT,
Rachel Beauséjour
Membre du Bureau Fédéral